Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219506250-20250611-018-DE

République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Commune d'**US**

2025/18

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 juin 2025

Nombre de membres		
Afférents	**Présents**	**Qui ont pris part au vote**
14	9	13

L'an 2025, le 11 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 5 juin 2025 et ont été numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
Pour	13
Contre :	0
Blanc :	0

Présents : MM Bourgin, Mme Quillent, M. Buxaderas, M. Potin, Mme Chéron, Mme Sinty, M. Augustin, M. Voisin et Mme Six

Excusés representés : Ont donné pouvoir :
Mme Dubuisson à Mme Quillent,
Mme Plesse à Mme Sinty,
M. Bouxirot à M. Voisin,
M. Frénéa à M. Bourgin

Absents : M. Vandamme

Secrétaire : Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après dépôt
Préfecture du Val d'Oise.
Le 12/06/2025
Et publication du : 12/06/2025

D2025-18
Objet : Décision modificative N° 1 au budget 2025

Le conseil Muncipal ,

Entendu l'exposé de Monsieur Bourgin, Maire,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2025-06 Affectation des résultats de l'exercice 2024,

Considérant que la somme de 1050€ budgétée au 6817 n'était pas le bon article de dépenses de fonctionnement,

Cette décision modificative N° 1 au budget primitif 2025 portera sur la section de fonctionnement pour une modification de crédits.

Dépenses 2025 :
Article 6817/68 : 0€ en remplacement des 1 050€
Article 673/67 : 1 050€ en remplacement de 0€

Le conseil municipal est invité à adopter la décision modificative de la section de fonctionnement du budget principal 2025 dont l'équilibre s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219506250-20250611-018-DE

République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Commune d'**US**

2025/18

Section de fonctionnement :	2 456 607,67€

La section d'investissement reste inchangée,

Après en avoir délibéré , le conseil municipal,

Article 1 : approuve la décision modificative N° 1 au budget de l'exercice 2025, conformément à la balance ci-dessus,
Article 2 : autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits permettant l'équilibre budgétaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le MAIRE
J. BOURGIN

MAIRIE D'US
Val d'Oise

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- **Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.**